

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 7

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François HELIE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Roland PONSAA	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. François NOWOTNY	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean DUBUET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Dijon - Marché de l'Agro - Rues de Skopje et Docteur Stein - Cession d'un tènement foncier par promesse de vente à la SCI Immo Hubert

Le Grand Dijon procède à la restructuration et au réaménagement de la zone d'activités du Marché de l'Agro dans le cadre de sa compétence de développement économique. Il est rappelé la vocation agroalimentaire de cette zone soumise à un règlement autorisant les constructions, ouvrages et travaux destinés aux activités agroalimentaires ainsi qu'à leurs activités annexes et les activités de service liées, nécessaires ou participant au bon fonctionnement du secteur.

Par délibération soumise à l'approbation du Conseil de Communauté lors de cette même séance, il a été décidé d'acquérir le site de l'ancienne halle démolie et déclassée, soit environ 7 300 m², situé 2, rue Léon Delessard.

La société civile immobilière Immo Hubert a fait part de son intérêt pour l'acquisition d'un tènement foncier d'une superficie d'environ 3 000 m², situé rues de Skope et Docteur Stein, à prendre sur le site de l'ancienne halle démolie cadastré section AK n°305p, en vue de la construction d'un laboratoire central de pâtisserie-chocolaterie.

Il est proposé de céder ce terrain à bâtir, moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m², conforme à l'évaluation de France Domaine.

Cette cession se traduira par l'établissement d'une promesse de vente assortie notamment des principales conditions suspensives suivantes : régularisation de l'acte d'acquisition de la parcelle, obtention de la décision de non-opposition à déclaration préalable relative à la division parcellaire mise en œuvre par le Grand Dijon à ses frais, et du permis de construire devenus définitifs par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la cession au profit de la société civile immobilière Immo Hubert - 2, impasse Claude Martin 21850 Saint-Apollinaire, d'un tènement foncier d'une superficie d'environ 3 000 m², situé rues de Skopje et Docteur Stein, cadastré section AK n°305p ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse de vente, assortie notamment des principales conditions suspensives suivantes : régularisation de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°305p, obtention de la décision de non-opposition à déclaration préalable relative à la division parcellaire, et du permis de construire devenus définitifs par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif, puis par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

Voie ferrée de Dijon à Is-sur-Tille

SECTION : AK

